

GUIDE DE L'ENFANCE

INSCRIPTIONS ET DÉMARCHES

2024—2025



VILLE DE
CHOISY-LE-ROI

ÉDITO

Chers parents,

Forte de ses 17 écoles, ses centres de loisirs et ses centres de vacances en province, la Ville de Choisy-le-Roi a fait de l'éducation une absolue priorité. Avec 5 000 enfants environ chaque année, nous nous devons de leur offrir un cadre serein et bienveillant pour leur permettre de bien grandir. L'enjeu est important !

Vous le verrez dans ce guide, la Municipalité œuvre sur tous les aspects pour le bien-être des enfants. Il s'agit d'entretenir et de rénover les bâtiments scolaires pour qu'ils soient toujours plus sûrs, confortables, et résilients face au changement climatique. Il s'agit également de mettre en place des activités ludiques, culturelles et pédagogiques dans nos centres de loisirs et de vacances, avec des animateurs formés et impliqués dans leurs missions. Il s'agit également d'œuvrer pour une alimentation de qualité, seul gage d'une bonne santé. Ainsi, c'est bien l'ensemble des services de la Ville qui participent à l'épanouissement des enfants, et c'est un vrai atout.

Nous sommes très heureux aujourd'hui de vous remettre ce guide de l'enfance. Avec la direction de l'Éducation de la Ville, nous l'avons voulu chaleureux et pratique. Il regroupe dans sa première partie l'ensemble des démarches à effectuer pour inscrire vos enfants aux différentes activités, et il vous donne un aperçu des actions de la Municipalité en direction de l'enfance dans sa deuxième partie. Nous espérons que vous aurez plaisir à le lire et à y trouver l'information dont vous avez besoin pour accompagner au mieux votre enfant.

Nous vous souhaitons une excellente rentrée à Choisy-le-Roi !



Tonino Panetta

Maire de Choisy-le-Roi
Vice-Président du
Conseil départemental
du Val-de-Marne



Bénédicte Hache

Adjointe au Maire à la vie
éducative, à l'enfance et
aux activités périscolaires

SOMMAIRE

À L'ÉCOLE

- 4 Présentation des écoles, carte scolaire
- 6 Inscriptions scolaires
- 8 Périscolaire

HORS DE L'ÉCOLE

- 10 Centres de loisirs
- 12 Séjours

TARIFS ET FACTURATION

- 16 Quotient familial
- 17 Tarifs des prestations
- 18 Facturation et paiement

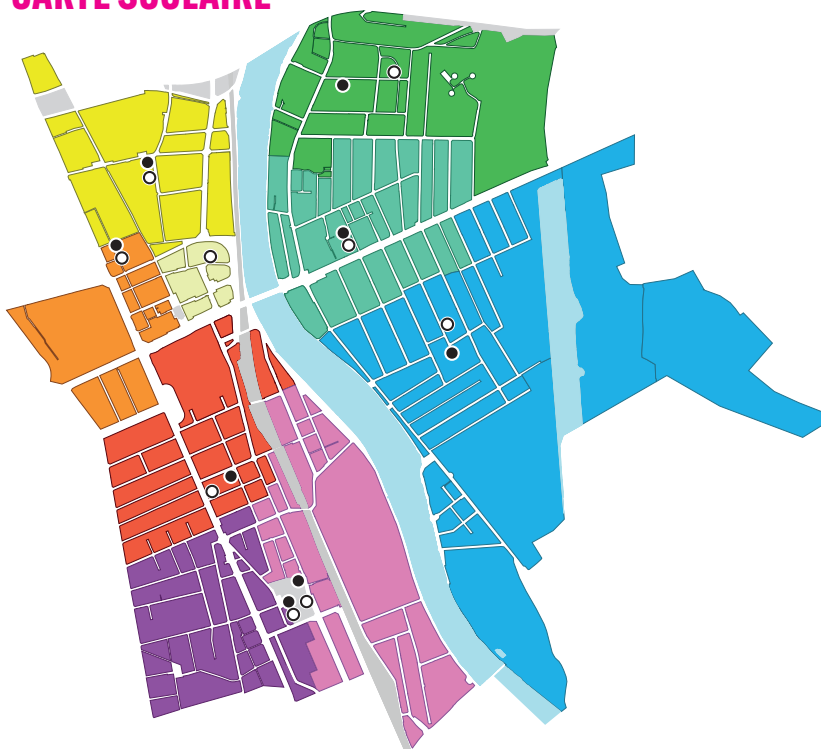
LA VILLE À VOS CÔTÉS

- 20 Éducation nationale et Ville, des compétences partagées
- 21 Entretien des bâtiments
- 22 S'adapter au réchauffement climatique
- 24 Renforcer la sécurité
- 25 Sensibiliser à la citoyenneté et à l'environnement
- 26 S'engager pour des repas de qualité
- 27 Soutenir les plus jeunes

PRÉSENTATION DES ÉCOLES

À votre écoute, le service administratif et financier de la direction de l'Éducation de la Ville répond à l'ensemble de vos demandes et à toutes les questions concernant les inscriptions de vos enfants à l'école, au périscolaire et aux séjours. Il assure au quotidien les relations avec les écoles, les parents, le calcul du quotient familial, la gestion des activités périscolaires et la facturation.

CARTE SCOLAIRE



○ Écoles maternelles

● Écoles élémentaires

Secteurs scolaires proposés

	Cachin		Mandela
	Cotton-Cachin		Wallon-Curie
	Centre		Hugo
	Parc		Casanova-Macé
	Langevin		Secteurs non concernés

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

École Langevin

29 rue Albert 1^{er}
01 70 13 92 37
Directrice: Laurent Danel
ce.0942385g@ac-creteil.fr

École du Parc

23 rue Paul Carle
01 48 84 21 41
Directrice: Nathalie Turell
ce.0940152e@ac-creteil.fr

École Joliot Curie

104 avenue d'Alfortville
01 48 90 98 26
Directeur: Jean-Marc Quere
ce.0940259w@ac-creteil.fr

École Jean Macé

80 rue de la Paix
01 48 90 92 71
Directrice: Malika Touabet
ce.0940349u@ac-creteil.fr

École Victor Hugo

11 rue Victor Jérôme
01 48 90 69 07
Directrice: Frédérique Peguet
ce.0940377z@ac-creteil.fr

École Marcel Cachin

41 rue Sébastopol
01 48 84 37 51
Directeur: Guillaume Leblanc
ce.0940533u@ac-creteil.fr

École du Centre

19 rue Auguste Blanqui
01 48 84 04 90
Directeur: Nicolas Despres
ce.0940294j@ac-creteil.fr

École Nelson Mandela

118 avenue Anatole France
01 70 13 92 47 / 48
Directrice: Noémie Cailler-Mahdaoui
ce.0942384f@ac-creteil.fr

ÉCOLES MATERNELLES

École Langevin

29 rue Albert 1^{er}
01 48 92 41 53 / 37 04 (loge)
Directeur: Julien Guignard
ce.0940394t@ac-creteil.fr

École du Parc

16 rue Noblet
01 48 52 38 71
Directrice: Maële Noll
ce.0940398x@ac-creteil.fr

École Le Centre

25 rue Auguste Blanqui
01 48 84 04 16
Directrice: Hélène Batinica
ce.0940399y@ac-creteil.fr

École Danielle Casanova

49 rue de la Paix
01 48 90 92 72
Directrice: Nathalie Bastide
ce.0940482n@ac-creteil.fr

École Nelson Mandela

120 avenue Anatole France
01 70 13 92 49 / 92 41 (accueil)
Directrice: Maria Santiago
ce.0942397v@ac-creteil.fr

École Henri Wallon

37 rue Joliot Curie
01 70 13 92 35
Directrice: Marjorie Le Bris
ce.0940514y@ac-creteil.fr

École Marcel Cachin

37 rue Sébastopol
01 48 84 37 50
Directrice: Laurence Quillou
ce.0940548k@ac-creteil.fr

École Victor Hugo

11 rue Victor Jérôme
01 48 90 89 01 / 79 00
Directeur: Laurent Wurmser
ce.0941696h@ac-creteil.fr

École Eugénie Cotton

6-8 rue Georges Clémenceau
01 48 52 79 79
Directrice: Josiane Chalard
ce.0941699l@ac-creteil.fr

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

QUAND S'INSCRIRE ?

Chaque année, la campagne pour les inscriptions scolaires est lancée à **partir du 1^{er} décembre**, pour la rentrée de septembre de l'année suivante.

Les familles ont jusqu'au mois de février pour déposer le formulaire complété avec les justificatifs suivants :

Justificatif de domicile

Pages de vaccinations

(avec les derniers rappels à jour)

Acte de naissance ou livret de famille

(copie)



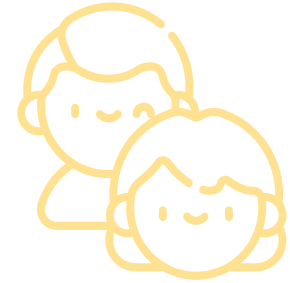
L'école de votre enfant sera définie en fonction de votre adresse postale, comme indiquée sur la carte scolaire.

Il est possible de faire une demande en cours d'année en adoptant les mêmes démarches. Un certificat de radiation de l'école d'origine vous sera alors demandé.

Dès lors que votre enfant est inscrit dans une école de Choisy-le-Roi (maternelle ou élémentaire), il ne sera pas nécessaire de refaire une inscription scolaire l'année suivante.

DÉROGATION À LA CARTE SCOLAIRE

La campagne de dérogation scolaire est lancée à partir du 1^{er} décembre, un dossier devra être complété avec le ou les motifs de demande suivants :



Santé

Mode de garde

Fratrie

Ce dossier est à remettre au service **avant le 8 mars** afin de vérifier si tout est complété. Par la suite, une commission aura lieu courant juin. La décision de la commission est envoyée par courrier.

Attention : pour les demandes de dérogations hors commune (entrants ou sortants) une double démarche sera à effectuer : auprès de la commune de résidence, ainsi que la commune souhaitée.

MTA : SCOLARISATION DES MOINS DE TROIS ANS

Ce dispositif s'adresse aux enfants de moins de 3 ans. Deux secteurs d'habitations sont concernés (secteur centre et secteur sud). Les familles concernées reçoivent un courrier avec le dossier d'inscription. Les places sont attribuées lors d'une commission qui se tient chaque année au mois de juin.



Pour ces 3 démarches, les formulaires sont accessibles en Mairie et depuis le site internet : choisyleroi.fr

PÉRISCOLAIRE

Pour accéder aux activités périscolaires (restauration, accueil, étude) et extrascolaires (centre de loisirs mercredi et vacances), **l'inscription est obligatoire et doit être renouvelée chaque année scolaire.**

Elle permet de collecter l'ensemble des informations légalement nécessaires afin d'assurer la sécurité de l'enfant.

CAMPAGNE D'INSCRIPTION

La fiche d'inscription est transmise par courrier aux familles courant avril pour la rentrée scolaire suivante.

Elle doit être retournée au service de la direction de l'Éducation avec les documents demandés (justificatif de domicile — numéro allocataire ou avis d'imposition n-1) **au plus tard fin juin** par mail : inscriptions.periscolaires@choisyleroi.fr, par courrier postal ou remise en main propre au service.



Cette fiche permet l'inscription aux différentes activités proposées par le service :

Les accueils du matin, du soir, l'étude

	Matin	Soir
Maternelles	7h — 8h20	16h30 — 19h
Élémentaires	7h — 8h20	16h30 — 18h (Étude) 18h — 19h

Le centre de loisirs (mercredis et vacances)

	Matin	Soir
Centre de loisirs	8h — 8h30 <i>Avant 8h, votre enfant est accueilli si besoin à l'accueil du matin de 7h à 8h</i>	17h — 18h <i>Après 18h, votre enfant est accueilli si besoin à l'accueil du soir jusqu'à 19h</i>

La fiche d'inscription est accessible en Mairie et depuis le site internet de la ville: choisyleroi.fr

RESTAURATION



Grâce à l'application APP'table du groupe Elior vous pouvez suivre le menu à la semaine : <https://apptable.elior.com/connexion>

N'oubliez pas de mentionner le régime alimentaire de votre enfant sur la fiche d'inscription aux activités périscolaires.

PORTAIL FAMILLE

Une fois la fiche traitée, vous recevrez un courrier détaillant les activités périscolaires de votre choix avec votre tarif, le montant de votre quotient familial ainsi que votre code famille. Il vous permettra d'accéder au **Portail famille Maelis** pour y consulter vos factures et procéder aux réservations/annulations de vos journées de centres de loisirs.



Facturation

Activité	Facturation
Restauration	À la présence
Étude	
Centre de loisirs	À la réservation
Accueil du matin	Forfait occasionnel (entre 1 à 6 présences)
	Forfait mensuel à partir de 7 présences
Accueil du soir	Forfait occasionnel (entre 1 à 6 présences)
	Forfait mensuel à partir de 7 présences

CENTRES DE LOISIRS

ADRESSES DES CENTRES DE LOISIRS

Prairie maternel, élémentaire et l'Odyssée

■ 130 quai de Choisy-le-Roi

Langevin

■ 29 rue Albert 1^{er}

Maison Cerise

■ 25 rue Auguste Blanqui

Victor Hugo

■ 11 rue Victor Jérôme

Cotton

■ 6 rue Georges Clémenceau

Calypso

■ 86 rue Henri Corvol

Gondoles maternel et élémentaire

■ 118 avenue de Villeneuve-Saint-Georges

Henri Wallon

■ 37 rue Joliot Curie



© Robert Bernard-Simonet / Photo: Guy Brehinier

Attention, les lieux d'accueil au centre de loisirs peuvent changer durant les périodes de vacances. Les centres de loisirs sont à découvrir sur le site de la ville: choisyleroi.fr

CHIFFRES CLÉS

7 centres de loisirs

2 centres de vacances

750 enfants accueillis chaque jour dans les centres de loisirs

100 animateurs qualifiés

550 enfants pendant l'été, 180 pendant les vacances d'hiver et 60 pendant les vacances de printemps partent dans les centres de vacances

RÉSERVATIONS

Grâce à votre accès au **portail famille Maelis**, vous pouvez réserver/annuler les jours de présence de votre enfant au centre de loisirs des mercredis et des vacances, toutes les autres activités sont facturées au présentiel/au forfait.

<https://paiement.choisyleroi.fr/maelisportail>

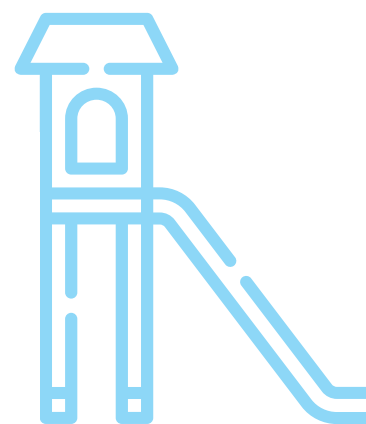


Attention: la fiche d'inscription annuelle traitée (voir p. 8) ne veut pas dire réservation pour le centre de loisirs.

Vous devez pour chaque vacance et mercredi inscrire votre enfant. Sans réservation du centre de loisirs de votre part, votre enfant ne pourra y être accepté.

Les dates limites de réservations/annulations des journées de centre de loisirs sont visibles sur le site de la ville: choisyleroi.fr.

Vous pouvez aussi trouver un tutoriel pour vous accompagner dans la démarche de réservations/annulations des journées de centre de loisirs sur le site de la ville: choisyleroi.fr



Pour toute demande après les dates limites de réservation une majoration de 50% sera appliquée sur votre tarif journalier.

SÉJOURS

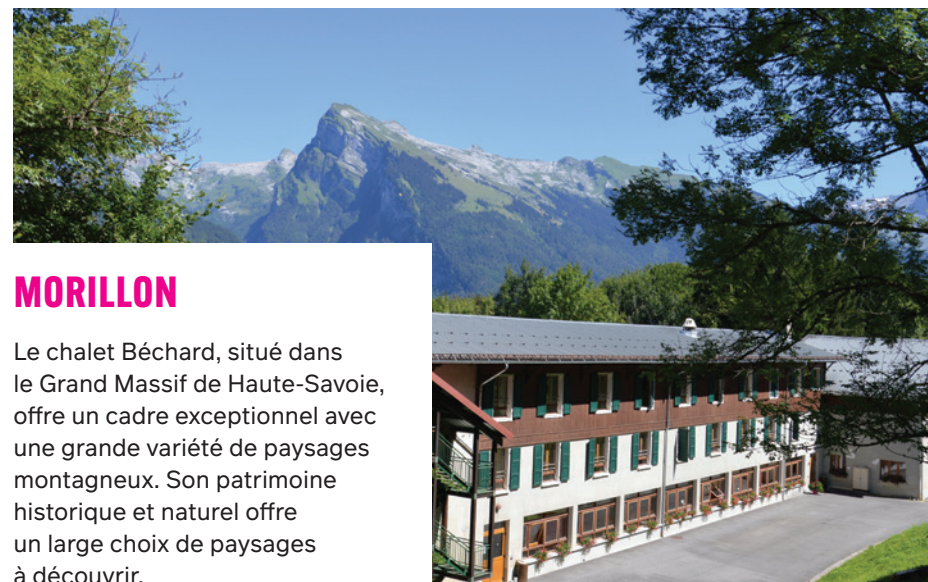
La Ville propose des séjours ouverts à tous les enfants choisyens de 5 à 13 ans dans les centres de vacances municipaux de Morillon et Penthièvre aux périodes de vacances scolaires : hiver, printemps et été.

Des classes de découverte sont également organisées en partenariat avec l'Éducation nationale. C'est un moyen pour les écoles choisyennes et les enseignants de proposer une expérience enrichissante aux enfants, de faire découvrir de nouveaux horizons et de renforcer leur enseignement par le biais d'un projet pédagogique ludique qui renforce l'apprentissage dans le cadre scolaire.



PENTHIÈVRE

Située dans le Morbihan, en Bretagne, sa côte sauvage permet de découvrir les plages de l'océan et de la baie, ainsi que l'Île de Houat et Carnac.



MORILLON

Le chalet Béchard, situé dans le Grand Massif de Haute-Savoie, offre un cadre exceptionnel avec une grande variété de paysages montagneux. Son patrimoine historique et naturel offre un large choix de paysages à découvrir.

INFOS SUR LES SÉJOURS

		Âge	Durée	Activités
HIVER	Morillon	7 - 14 ans	1 ^{ère} semaine 7 jours	Ski alpin
			2 ^e semaine 8 jours	Multi glisse
PRINTEMPS	Morillon	5 - 14 ans	9 jours	Randonnée
				Raquette
ÉTÉ	Morillon	7 - 14 ans	Juillet 15 jours	S'oxygéner et se ressourcer avant la rentrée:
			Août 16 jours	Randonnée, parcours aventure, camping, escalade et baignade
		Août 5 - 14 ans (maternelle) 8 jours		
	Penthièvre	6 - 12 ans	Juillet 15 jours	Apprendre en s'amusant:
			Août 16 jours	Camping, pêche à pied, char à voile, accrobranche et
		Fin août 6 - 12 ans 9 jours	Wave Rafting	

BROCHURE D'INFORMATIONS

Elle renseigne les dates et les lieux de séjours ainsi que le bulletin d'inscription pour l'ensemble des enfants d'une même famille.

La brochure est envoyée par mail aux familles dont les enfants répondent aux critères d'âge requis, elle est disponible sur le site de la ville.

À réception de celle-ci, les familles peuvent s'inscrire par mail ou par courrier, une vérification des paiements à jour ainsi que le calcul du quotient familial (P.A.S.A.M.) sera faite.

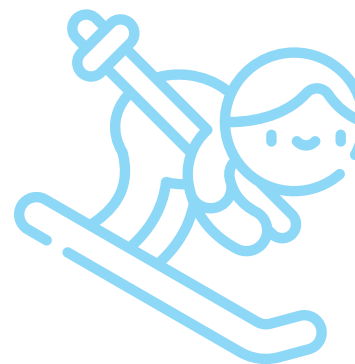


CAMPAGNE D'INSCRIPTION

Les inscriptions aux séjours s'effectuent auprès de la direction de l'Éducation et ont lieu deux fois par an :

La première en **novembre** pour les séjours hiver/printemps;

La deuxième en **mars** pour les séjours d'été.



DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier est constitué de :

la fiche de renseignement à compléter par la famille;

la facture;

la note pour les modalités de paiement;

la lettre aux familles (uniquement pour les séjours hiver/coupon: taille, poids et pointure);

le trousseau.

Dès réception de celui-ci, un mail de confirmation numéroté sera envoyé à chaque famille.

Pour information, la liste d'attente comporte un nombre de places limitées.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Dans le dossier d'inscription figure la facture du montant total du séjour :

50 % acompte, 50 % solde.

Le règlement des factures s'effectue auprès du Trésor Public d'Orly à réception de l'avis de sommes à payer.

Voir pages 18-19

QUOTIENT FAMILIAL

Le quotient familial ou PASAM est un mode de calcul permettant à toutes les familles avec ou sans enfant d'accéder aux prestations municipales sur la base d'un tarif proportionnel aux revenus et à la composition de la famille.

Il est valable pour toute l'année scolaire.

OÙ LE TROUVER ?

Sur le site de la ville :
choisyleroi.fr;

À l'accueil de l'Hôtel de Ville.

À QUELLE FRÉQUENCE LE RENOUELER ?

Il est à renouveler **chaque année**, entre avril et juin.

QUELS SONT LES DOCUMENTS À FOURNIR ?

Le numéro d'allocataire CAF (si bénéficiaire) ou l'avis d'imposition (N-1);

Un justificatif de domicile récent.

Sans ces éléments, le plein tarif sera appliqué.

Les familles hors commune se voient appliquer un tarif extérieur (sauf si un des représentants légaux travaille sur la commune).

COMMENT SE CALCULE LE QUOTIENT FAMILIAL ?

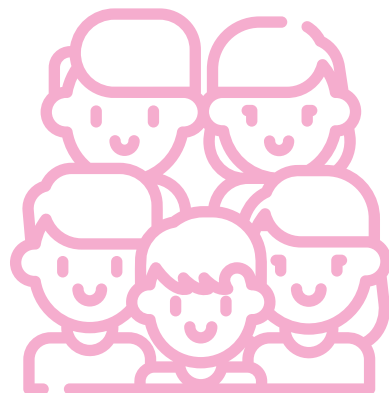
Il tient compte du revenu familial annuel avant déduction :

Impôt (N-1) / 12 mois / Nombre de personnes au foyer

(enfant de moins de 20 ans).

Attention : le quotient familial n'est pas rétroactif.

NB : en cas de changement de situation, le quotient peut être révisé sur présentation d'un justificatif.



Quotient familial	0	235,01	436,01	643,01	866,01	1185,01	>1800	Sans QF	Tarif ext.	
	235	436	643	866	1185	1800				
Restauration scolaire	1,52€	3,00€	3,90€	4,54€	5,00€	5,64€	5,82€	6,34€	6,92€	
	3,00€	3,90€	4,54€	5,00€	5,64€	5,82€	6,21€			
Centre de loisirs (mercredis & vacances)	3,95€	5,13€	6,64€	8,20€	10,06€	12,55€	12,85€	15,20€	20,32€	
	5,13€	6,64€	8,20€	10,06€	12,55€	12,85€	13,74€			
Centre de vacances (neige ou activités spéciales)	21,05€	23,44€	28,41€	35,04€	39,16€	42,16€	42,98€	49,73€	72,17€	
	23,44€	28,41€	35,04€	39,16€	42,16€	42,98€	43,78€			
Centre de vacances	16,43€	16,98€	24,35€	31,17€	34,85€	37,21€	37,93€	43,41€	60,19€	
	16,98€	24,35€	31,17€	34,85€	37,21€	37,93€	38,64€			
Classe de découverte	5,28€	10,42€	16,93€	21,21€	26,15€	32,33€	33,40€	37,33€	47,60€	
	10,42€	16,93€	21,21€	26,15€	32,33€	33,40€	35,72€			
Accueil matin	forfait mens.*	16,34€	20,40€	26,57€	33,84€	42,53€	55,57€	57,44€	73,17€	90,54€
	forfait occas.*	20,40€	26,57€	33,84€	42,53€	55,57€	57,44€	61,45€		
Accueil soir	forfait mens.*	6,54€	8,16€	10,63€	13,54€	17,01€	22,23€	22,97€	29,27€	36,22€
	forfait occas.*	8,16€	10,63€	13,54€	17,01€	22,23€	22,97€	24,58€		
Étude	tarif journ.	2,85€						2,85€		

* Tarif mensuel : à partir de 7 présences dans le mois
Tarif occasionnel : de 1 à 6 présences dans le mois

TARIF DES PRESTATIONS

FACTURATION ET PAIEMENT

Les activités périscolaires font l'objet d'une facturation mensuelle. La facture est éditée entre le 10 et le 15 de chaque mois et visible sur le Portail famille.

Une facture détaillée est transmise par voie postale aux familles qui ont souhaité recevoir les factures papiers.

PAIEMENT

Le paiement des services périscolaires s'effectue auprès du Trésor Public d'Orly.

Par carte bleue

<http://www.tipi.budget.gouv.fr> avec les références mentionnées sur l'avis :

code collectivité = 9939 ;

référence dette = 0000
(différente chaque mois).

Autres moyens de paiement

En vous munissant du talon de l'avis de sommes à payer :

Chèque libellé au Trésor public ;

Espèces auprès d'un buraliste partenaire à Choisy-le-Roi (moins de 300€) :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite> ;

Chèque-vacances en cours de validité au nom d'un des deux redevables pour l'activité «centre de vacances et classes de découvertes» ;



CESU pour les activités accueil et centre de loisirs pour les enfants de moins de 6 ans ;

Carte bleue en contactant le Trésor Public par téléphone : 01 48 53 05 10 ;

Virement sur le compte du Trésor public.

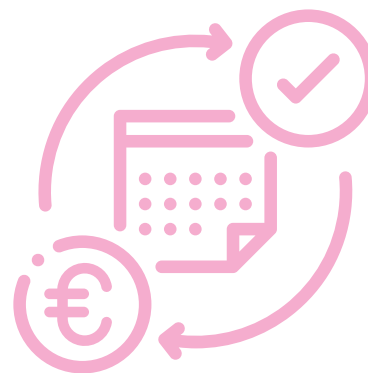
DIFFICULTÉS DE PAIEMENT

En cas de règlement tardif ou de difficultés ponctuelles :

Si la facture n'est pas honorée dans un délai de 40 jours, les familles feront l'objet d'une relance par les services du Trésor public.

Toutefois, si la famille rencontre des difficultés, elle peut prendre contact avec le service de la direction de l'Éducation de la ville pour rechercher des solutions.

Si aucune démarche n'est entamée par la famille, le service pourra procéder à la radiation des activités périscolaires et l'enfant n'y sera plus accepté.



En cas de difficultés, la famille peut prendre contact avec :

Espace départemental des solidarités (EDS)

1 galerie des Alliés
01 56 71 44 33

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Place Gabriel Péri
01 85 33 48 00



PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Vous avez également la possibilité de mettre en place le prélèvement automatique.

Pour cela, remplir le formulaire dédié et le retourner au service accompagné de votre RIB : enfance@choisyleroi.fr

Vous pouvez trouver le formulaire sur le site de la ville : choisyleroi.fr

ÉDUCATION NATIONALE ET VILLE, DES COMPÉTENCES PARTAGÉES

Si la définition des programmes, la gestion des personnels enseignants et administratifs est dévolue à l'État, le reste est pris en charge par la commune.

La Ville de Choisy-le-Roi a donc la charge des écoles publiques établies sur son territoire. Elle est propriétaire des locaux et en assure la construction, la reconstruction, l'extension et les réparations. Elle gère les budgets d'équipement, de fonctionnement et d'entretien des écoles.

Elle peut organiser des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires au sein de l'école.

La commune est également en charge de l'organisation de la restauration scolaire et gère les personnels non enseignants, les ATSEM (Agent Territorial Spécialisés des Écoles Maternelles), les agents d'entretien et de restauration.

CHIFFRES CLÉS

98 agents d'entretien et de restauration

63 ATSEM (*Agent territorial spécialisé des écoles maternelles*) fixes et **4** volants interviennent dans les écoles.

4 postes d'éducateurs sont mis à la disposition des établissements scolaires pour assister les enseignants dans la mise en œuvre des séances d'EPS.

ENTREtenir LES BÂTIMENTS



La Ville entretient ses bâtiments grâce à de grands chantiers de modernisation (élémentaires Victor Hugo et Langevin), se lance dans la végétalisation et le réaménagement des cours d'écoles (écoles Casanova, Paul Langevin et Nelson Mandela), pour que les élèves profitent de cours agréables à vivre, adaptées aux changements climatiques et s'approprient différemment l'espace.

Elle s'occupe également de l'entretien courant des bâtiments tout au long de l'année (peintures, réparations...).

Elle se bat également pour que les équipements publics soient plus économes en énergie, sans être moins qualitatif pour le public... Ainsi, depuis 2020, elle a investi pour:

l'isolation des combles des groupes scolaires Langevin et Mandela;

l'isolation des combles de l'école élémentaire Victor Hugo et isolation par l'extérieur des façades;

l'isolation des combles de l'école élémentaire du Parc et isolation par l'extérieur.

Ces travaux ont permis une baisse de 72% de la consommation énergétique.

S'ADAPTER AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Alors que les villes se préparent au réchauffement climatique, le Maire et son conseil municipal s'engagent pour des écoles durablement adaptées à ces changements.

La Municipalité a décidé de s'attaquer aux cours de récréation. Traditionnellement recouvertes d'asphalte ou de béton, elles contribuent au phénomène « d'îlot de chaleur urbain ».

Les cours végétalisées sont quant à elles pensées comme des nouveaux îlots de fraîcheur, avec des espaces mieux partagés par tous et axés sur le bien-être des enfants. La Municipalité est l'une des premières villes du Val-de-Marne à s'être lancée dans le projet « cours vivantes » dès 2021.

Pour s'adapter aux fortes chaleurs, la Ville s'engage et investit. D'ici septembre 2026, chaque école sera complètement équipée :

d'un système d'aspersion dans les cours pour permettre aux enfants de se rafraîchir ponctuellement ;

de protection des façades en posant des nouveaux stores plus performants : 80 % des rayonnements ultraviolets seront absorbés, contre 50 % aujourd'hui ;

de ventilateurs au plafond avec régulateur de vitesse : 2 par salle en moyenne.

(Re)découvrez la vidéo sur le travail de concertation mené avec les enfants :



RENFORCER LA SÉCURITÉ

LA SÉCURISATION AUX ABORDS DES ÉCOLES

15 agents de traversée œuvrent au quotidien pour sécuriser les abords des écoles de Choisy.

Sous la responsabilité de la Police municipale, ils interviennent matin et soir.

Des barrières pour sécuriser les trottoirs, des ralentisseurs et des panneaux indiquant « Sécurité école » ont aussi été déployés pour améliorer davantage le chemin de l'école.

Toutes les écoles publiques sont concernées.



DES ÉCOLES ENCORE PLUS SÛRES

Dispositifs de sécurisation (confinement)

La Ville installera des films occultants sur les fenêtres en rez-de-chaussée donnant sur l'extérieur de l'école ou dans la cour. Par ailleurs, des systèmes permettant la fermeture des portes de salles de classe (boutons moletés) seront généralisés pour sécuriser les zones de confinement. Chaque école sera complètement équipée d'ici septembre 2025.

My Keeper

Grâce à ce système, chaque salle disposera d'une alerte lumineuse ou sonore en cas d'intrusion dans l'école. Ce système permet aussi de doter les enseignants de balises portables quand ils sont dans la cour ou en sortie scolaire.

SENSIBILISER À LA CITOYENNETÉ ET À L'ENVIRONNEMENT

Pour former des citoyens engagés et conscients des enjeux majeurs de notre société, la Ville multiplie innovations et expérimentations.

Conseil citoyen des enfants

Avec le conseil citoyen, l'idée est de valoriser la parole des enfants, de les faire participer à la vie de la cité. 24 enfants sont élus par les élèves de CM1 de huit écoles.



ÉcoCocotte

Pour valoriser et réduire des déchets alimentaires, favoriser la découverte du vivant, la Ville a installé trois poulaillers dans les écoles maternelles du Parc et du Centre (dans le jardin de Maison Cerise) et dans l'école élémentaire Joliot Curie.

Jardins pédagogiques

La Municipalité a développé des jardins pédagogiques pour favoriser l'éducation à l'environnement dans plusieurs écoles de la ville.



École dehors

Programme d'animation et de sensibilisation proposée par l'association Nature & Société, École dehors intervient dans les écoles, délocalise la salle de classe en plein air et propose plusieurs séances autour des grands enjeux environnementaux (énergie, eau, déchets...).

S'ENGAGER POUR DES REPAS DE QUALITÉ

Bien manger est un droit et une nécessité. Pour cela, la Municipalité a sélectionné un nouveau fournisseur de repas et expérimente le self, en attendant une nouvelle cuisine centrale municipale.

DES EXIGENCES

Depuis février 2023, Elios est le nouveau fournisseur des repas scolaires, un prestataire choisi pour apporter une meilleure qualité dans les assiettes, à prix égal.

Au menu: l'utilisation de produits frais, locaux, de la viande d'origine française, du poisson issu de la pêche durable, un maximum de denrées en circuit court... Avec cette nouvelle offre, la Ville propose un repas de substitution pour les enfants ne mangeant pas de porc ou de viande, et 2 repas végétariens par semaine.



SELF

Les écoles Langevin-Mandela et Cachin élémentaires ont expérimenté un restaurant éducatif et convivial sous forme de self avec du mobilier adapté.

Les enfants peuvent ainsi choisir leurs aliments, se servir eux-même et ainsi se sensibiliser au gaspillage alimentaire. À terme, la Municipalité entend élargir ce dispositif à d'autres écoles.



UNE SECONDE VIE POUR LES DÉCHETS

Grâce au tri, les enfants donnent une seconde vie aux déchets. Une fois les déchets triés dans les cantines, ils sont collectés et traités par méthanisation ou compostage.

PROJET D'UNE NOUVELLE CUISINE CENTRALE MUNICIPALE

La Municipalité souhaite trouver un lieu afin de disposer à l'avenir d'une cuisine centrale municipale.

SOUTENIR LES PLUS JEUNES

Le futur, la richesse de la ville, ce sont les enfants. Voici donc **deux exemples d'actions en faveur des plus jeunes.**

LA RÉUSSITE DE TOUS LES ENFANTS

Le Programme de Réussite Éducative (ou PRE) s'adresse aux élèves de 2 à 16 ans en situation de fragilité et issus des quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Le PRE s'appuie sur la mise en place d'un accompagnement personnalisé de l'enfant et de sa famille, mais aussi sur le dispositif «PRE'T à repartir» qui s'adresse aux collégiens exclus temporairement de leur établissement.

COUP DE POUCE

Le « coup de pouce » s'adresse aux enfants de la grande section à la 6^e, ayant besoin d'un soutien dans leurs apprentissages.

De 16h30 à 18h, un accompagnateur scolaire les prend en charge au sein de leur établissement, avec une aide aux devoirs et un apport culturel nécessaire à la réussite scolaire.



INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

Du lundi au jeudi

de 8h30 à 12h00
de 13h30 à 17h30

Le vendredi

de 8h30 à 12h00

CONTACTS

Téléphone

01 48 92 41 41

Mails

enfance@choisyleroi.fr
inscriptions.periscolaires@
choisyleroi.fr
sejours-enfance@choisyleroi.fr

Site de la ville

www.choisyleroi.fr

Portail famille

[https://paiement.choisyleroi.fr/
maelisportail](https://paiement.choisyleroi.fr/maelisportail)

CCAS | *Centre communal
d'Action Sociale*
01 85 33 48 00

EDS | *Espace Départemental
des Solidarités*
01 56 71 44 33

Trésor Public
01 48 53 05 10